



Lancement du projet «Participation et protection de l'enfance» de l'ONG World Vision

La Présidente du Réseau des parlementaires pour la protection des enfants contre les violences et abus (Peva), le député Aminata Diallo Thior condamne les mutilations génitales.

Venue représenter l'Assemblée nationale, hier, au lancement du projet «Participation et protection de l'enfance», le député de Kolda a invité ses collègues parlementaires à l'application stricte des lois votées contre l'excision. «Au Sénégal, il y a beaucoup de difficultés politico- culturelles pour appliquer les lois. Des lois qui sont votées, c'est pour être appliquées. Je crois que aujourd'hui nous tous, députés, surtout députés du réseau, nous devons nous atteler maintenant à faire un suivi pour l'application des lois sur les mutilations génitales», a confié Mme Thior. Sur sa lancée, le député du Fouladou est d'avis que le ministère de la Femme, de la famille et de l'enfance gagnerait, aujourd'hui, à pousser les députés à veiller sur l'application effective de ses lois. «On note avec le ministère de la Justice sur le nouveau Code pénal qui va être amélioré par rapport au suivi des lois. Vous verrez que la non-dénonciation va être un crime. Il faut qu'on prenne nos courages à deux mains. Moi, la prochaine famille que je verrai en train de faire de l'excision, sachez que je ne vais pas hésiter à la dénoncer», a-t-elle prévenu.

Déterminée à aller jusqu'au bout de sa logique, la parlementaire de confier : «J'avais entendu à Matam ou à Saint-Louis qu'un juge est resté cloué au lit parce qu'il avait tranché une affaire d'excision dont l'exciseuse a été envoyée en prison. Moi, je dis tout simplement croyons en Dieu et croyons en nos lois».

Aussi, informe le député que le seul député réticent à cette loi à l'Assemblée nationale qu'elle connaît est un homme. «Si c'était une femme excisée, il n'allait pas réagir ainsi. Moi, j'ai été excisée et c'est pourquoi je vois les choses autrement. Moi, j'ai fait trois césariennes à cause de l'excision. Donc, c'est à nous les femmes responsables qui avons subi cette pratique de la dénoncer au premier plan». D'ailleurs, fait-elle remarquer, «il n'y a plus de débat dans la religion concernant l'excision. Nulle part cette pratique n'est mentionnée dans le Coran et cela est confirmé par tous les grands savants du monde islamique ». À l'en croire, il se trouve que c'est un seul hadith qui avait dit que le Prophète (Psl) s'était rendu un jour chez une dame répondant au nom de Oumou Ayman qui pratiquait l'excision. «Et le Prophète (Psl) avait bien dit que l'excision, c'est pour l'honneur, c'est-à-dire coupé un tout petit bout. Si c'est pour ça, avec toutes ses conséquences que nous vivons, je crois que cet honneur on n'en a pas besoin. D'autant plus que certains disent même que ce hadith n'est pas authentique », a souligné Aminata Diallo Thior.

Publié le 07 octobre 2014